



Nous savons qu'il existe un dossier PDV2, bien que vous nous ayez dit que cette allégation n'était qu'un mensonge lors de la dernière réunion sur le PLUi! Monsieur le préfet nous mentionne PDV2 dans son second courrier avec toutes les précautions oratoires bien sûr ( « le cas échéant », « une éventuelle obtention »....). Le projet n'est pas encore dans les starting-block , il est dans les vestiaires !!! Il se prépare, il se peaufine.....

Mais nous avons bien compris la stratégie :

- étape 1 : la priorité actuelle est l'homologation du terrain actuel pour pérenniser la manifestation du Mondial du Quad. Or bien que non spécialistes, nous savons que quand une piste fait l'objet d'une homologation, celle-ci est nationale et donnée pour une durée de 4 ans renouvelable. Nous passons sur tout ce que nous trouvons dans un arrêté d'homologation, cependant il faut bien rappeler que même si la manifestation du Mondial du Quad était la seule compétition autorisée dans l'arrêté en question, rien n'empêchera les gestionnaires de ce circuit de programmer des séances de roulage quand ils le souhaitent. Et il y a bien sûr les dérogations..... pour d'autres activités.
- étape 2 : s'en suivra l'étude du projet de circuit permanent dit PDV2 qui nécessitera une autre demande d'autorisation environnementale et qui « sera également un préalable à une **homologation d'un circuit permanent étendu**. » (sic)

Nous sommes d'autant plus inquiets quant à l'avenir car qui sera propriétaire de ce circuit dans quelques années lorsque les organisateurs actuels cesseront leurs activités? Qui gèrera ce circuit ? Une société civile ?

**Nous nous opposons** fermement à cette homologation et à ce projet aberrant. Comment peut-on imaginer qu'on puisse:

- créer des installations sportives sur un terrain inondé chaque année par les crues de la Saône ;
- bafouer les lois pour la protection de l'eau, de l'environnement, de la **biodiversité** ;
- bafouer le code de la **santé publique** ;
- **être en contradiction totale avec toutes les réalisations pour le tourisme vert** ( croisières fluviales, canal, port, chemins piétonniers, plan d'eau, piscine, camping, maison de l'eau et de la nature ). Ces réalisations ont déjà été **très coûteuses pour le contribuable** dans leur création et le sont encore dans leur entretien, elles sont d'autre part très prisées par les touristes.
- utiliser l'argent public pour rendre tout cela économiquement possible et satisfaire le plaisir et la passion **d'une communauté restreinte** même si internationale.

Ce projet n'a pas d'utilité publique. Les retombées économiques globales sont-elles à la hauteur de l'argent public investi? Cela reste à prouver. Par ailleurs les entreprises travaillant pour les sports mécaniques peuvent exister sans le circuit, à l'instar de la société Lorrtec, motoriste de compétition et collection.

Il serait par trop destructeur **pour la nature et la qualité de vie de la population**.

Nous serions sidérés que des élus de nos communes, des élus de proximité soutiennent un tel projet mené avec l'argent des contribuables qui majoritairement y trouvent plus d'inconvénients que de bénéfice.

Serait-ce compatible avec une démarche sérieuse pour **le développement durable**, la **santé publique** de leurs concitoyens ?

Et quand on nous dit que le Mondial du quad ne fait pas plus de bruit que la RD 933A, les riverains restent pantois !

A la suite de notre pétition, nous avons reçu plus de 500 signatures dont 300 dans le seul village de Reyssouze, village le plus impacté ; **c'est plus que la moitié des foyers et tous les habitants n'ont pas encore été consultés.**

Et nous ne comptons pas les signatures en ligne qui s'indignent d'un tel projet.

Si nous nous trompons, nous vous demandons, Monsieur le président de la Communauté des communes, **une confirmation écrite claire que ce projet ne verra pas le jour ni dans l'immédiat ni plus tard.**

Nous restons à votre entière disposition pour vous fournir les renseignements que vous souhaitez.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les maires, Mesdames et Messieurs les délégués communautaires, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le collectif de Reyssouze



N. SALLET

Pour le collectif de Pont-de-Vaux



CH. BROYER

Copie à tous les maires des communes composant la Communauté de Communes Bresse-Saône.